

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Declaration de Maladie

N° W19-496286
N° D. 34946

Maladie Dentaire Optique A

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 428 Société :
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : BABA Mohamed
 Date de naissance : 15.11.44
 Adresse : Hay oulfa Rue 12 N°6 Cas
 Tél : 06 70 11 85 66 Total des frais engagés :

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :
 Date de consultation : / /
 Nom et prénom du malade : Age :
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie :
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'at
 médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je
 avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.
 Fait à : Le : 06/07/2020
 Signature de l'adhérent(e) :

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com



المعهد المغربي لأمراض وجراحة القلب
Moroccan Heart Institute

780, Impasse MODIBO KEITA - Casablanca 20520
Tél.: 05 22 85 00 11 / 12 / 13 - Fax : 05 22 83 85 00
ICE : 001859090000033 - Patente : 34753457 - I.F : 14421718 - CNSS : 9697866

le 12-6-20

Mr BABA Mohamed.

Maphar
Km 10, Route Côtière 111.
QI Zenata Ain sebaa Casablanca
Crestor 20mg cp pell b30 mv
P.P.V : 424,00 DH

6 118001 183128

Crestor 20 (75)

424,00

Suliat (75) 80 15

151,60

175,60

PHARMACIE AL QUARD
S. CHALAK Haj Nassar
Docteur en Pharmacie
55, Av. Oued Sebou - Oujda
Tél / Fax : 05 22 83 53 45
CASABLANCA
ICE : 001541468000057

PHARMACIE AL QUARD
S. CHALAK Haj Nassar
Docteur en Pharmacie
55, Av. Oued Sebou
Tél / Fax : 05 22 83 53 45
CASABLANCA
ICE : 001541468000057

151,60

Dr. MOURAGU: D.E.S.S. M.D., F.R.C.C., C.C.
Chirurgie Cardio-Vasculaire et Interventionnelle
Moroccan Heart Institute
780, Impasse Modibokita - Casablanca
INP : 091119685
Tél : 05 22 83 00 83 / 05 22 85 00 11





المعهد المغربي لأمراض وجراحة القلب
Moroccan Heart Institute

780, Impasse MODIBO KEITA - Casablanca 20520
Tél.: 05 22 85 00 11 / 12 / 13 - Fax : 05 22 83 85 00
ICE : 001859090000033 - Patente : 34753457 - I.F : 14421718 - CNSS : 9697866

16/07/20

Mr Baba Mohamed

Aeglin 20g



26/1/00

26/1/00



PHARMACIE AL QUAD
S. CHALAK Haj Nassar
Docteur en Pharmacie
55, Av. Oued Cherif - Bouifa
Tél / Fax : 05 22 83 53 45
CASABLANCA
ICE : 001541468000057

Dr. RAGRAGUI Driss MBBS, FRCS, Ch.
Chirurgie Cardio-Vasculaire et Interventionnel
Moroccan Heart Institute
780, Impasse Modibokita - Casablanca
N°P : 091119685
Tél : 05 22 83 00 83 / 05 22 85 00 11

